



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 25 février 2015, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2014 (reçu par e-mail)**
3. **Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-Présidence
4. **Election d'un membre à la commission de l'édilité et de l'urbanisme**
5. **Règlement communal sur le service des taxis**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. **Informations de la municipalité sur l'aménagement du territoire**
7. **Postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire**
8. **Informations de la municipalité**
9. **Divers**

Raymond ZUFFEREY
Président du Conseil général

Raymond ZUFFEREY

Je vous prie de prendre place. Mesdames, Messieurs les CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les CM, Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration, chères citoyennes, chers citoyens, bonsoir. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour cette première assemblée plénière de l'année 2015. Je remercie le public présent ce soir ; pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Avant de vous présenter l'ordre du jour, au nom du

bureau et du CG, j'aimerais souhaiter un très bon rétablissement à M. Jean-Paul SALAMIN qui a siégé pendant 10 ans au CM et qui s'est beaucoup investi pour notre ville, saluer la présence de M. Pierre-Alain VIANIN, nouveau CM, et lui souhaiter beaucoup de succès et de plaisir dans ses nouvelles fonctions. Mesdames, Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués à cette assemblée plénière et avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour. Lors de notre dernière séance du bureau, nous avons décidé, d'entente avec le CM, de vous proposer l'ordre du jour suivant :

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbaton du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2014**
3. **Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-Présidence
4. **Election d'un membre à la commission de l'édition et de l'urbanisme**
5. **Règlement communal sur le service des taxis**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. **Informations de la municipalité sur l'aménagement du territoire**
7. **Postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire**
8. **Informations de la municipalité**
9. **Divers**

Y a-t-il des intervenants ?

1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Raymond ZUFFEREY

Point 1, appel des CG. Se sont excusées les Conseillères Eliane CAMPISI et Laura SALAMIN et les Conseillers GARCIA VOGEL Raphaël et Yoann BERTHOD. M. Jérôme CRETTOLE est aussi excusé. Je passe la parole à notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD, pour procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir. *(Elle procède à l'appel des CG).*

Raymond ZUFFEREY

Le temps de faire le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs et scrutatrices d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Nous sommes actuellement 47.

2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2014 (RECU PAR E-MAIL)**

Voir troisième paragraphe du point 3a, ci-dessous.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

a. Présidence

Raymond ZUFFEREY

Point 3, élection du bureau du CG, a, présidence. Je vous rappelle que, conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature, mais que nous devons élire à chaque nouvelle séance de l'année les postes de président et de vice-président. Avant de procéder à cette élection, j'aimerais remercier les membres du bureau pour leur bonne collaboration et particulièrement notre secrétaire Raymonde PONT THUILLARD qui, comme à l'accoutumée, fait un travail remarquable, vous remercier, chers collègues, pour la qualité et le bon déroulement des plénums que j'ai présidés et qui ont été riches en satisfactions et en émotions. Satisfaction d'avoir été le président d'une assemblée qui a accepté deux crédits d'engagement très importants pour le développement et le bien-être de notre ville, le complexe sud de la gare et l'extension du centre sportif d'Ecossia. Emotion d'avoir présidé un plénum à Muraz et surtout l'honneur d'avoir coupé le ruban lors de l'inauguration des bains de Géronde. Avec ou sans règlement, ce fut déjà une année « Grand Cru », merci. (*Applaudissements*). Nous allons procéder à l'élection de la nouvelle présidence pour l'année 2015. Je vous invite à faire des propositions. M. MATTER.

Roger MATTER

Chers amis, chers collègues. Je ne saurais vous proposer une candidature sans prononcer quelques mots à l'intention du président sortant. En effet, mon cher Raymond, je ne te laisserai pas quitter le perchoir sans te remercier sincèrement pour la très grande qualité de ton année présidentielle. Par ton style unique, alliant rigueur et humanité, tu as conduit et géré nos débats avec brio. Ton seul défaut aura finalement été de poser la barre bien haut pour la personne qui te succédera. Pour relever ce défi, le groupe libéral radical a le très grand honneur de vous présenter une femme, et pas n'importe quelle femme. Une femme douce, mais une femme forte. Une femme conciliante, mais une femme au caractère bien trempé, digne de ce Valais qu'elle chérit tant. Son travail d'assistante en soins au foyer St-Joseph, qu'elle exerce avec passion, la confronte régulièrement à la mort, ce qui fait qu'elle aime tant la vie, Vie avec un grand V qu'elle mène à 100 à l'heure, à pied comme en voiture. Saviez-vous qu'il existe dans notre si belle langue un mot signifiant tout à la fois passion, amour et engagement? Ce mot, c'est "Odette-Renée SAVIOZ", que je vous invite à élever au grade de première dame de notre Commune.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. Mais avant de passer la présidence à Mme Odette-Renée SAVIOZ, l'émotion m'a fait oublier le point 2, approbation de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2014. Le procès-verbal vous a été transmis par mail dans les délais, j'invite les membres du CG qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Au nom du bureau et du CG, je transmets nos remerciements à Mme Elisabeth MARCHETTI pour le travail de saisie du procès-verbal. Et maintenant, nous allons passer au vif du sujet : y a-t-il d'autres propositions pour la présidence ? Comme le prévoit notre nouveau règlement, si un seul candidat est proposé pour repourvoir un siège, il est élu tacitement. **Mme Odette-Renée SAVIOZ est élue présidente du CG.** C'est avec plaisir que je transmets le témoin à Odette-Renée SAVIOZ ; je lui souhaite autant de fierté et de bonheur que j'en ai eu lors de cette présidence. (*Applaudissements*).

Odette-Renée SAVIOZ

Voilà, le jour « J » de l'heure « H » est arrivé pour moi. Tout d'abord, je désire remercier immédiatement et sincèrement le président sortant, Raymond ZUFFEREY, pour son travail effectué durant l'année écoulée. Je dois aussi vous rapporter que l'ambiance au sein du bureau est excellente, avec l'esprit de collégialité et le souci de bien faire. Je vous propose de continuer la séance et à la fin des « divers » je vous partagerai mon discours de présidente.

b. Vice-présidence

Odette-Renée SAVIOZ

Point 3b, élection du vice-président. J'attends des propositions. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Excuse-moi Silvio, déjà de passer au micro. Madame la nouvelle Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, enfin en résumé chers « tout le monde » à vos titres respectifs. J'aimerais tout d'abord saisir l'occasion pour remercier Raymond, Raymond ZUFFEREY, qui nous a fait une année de présidence exceptionnelle, qui a été quelquefois – je m'en excuse encore – peut-être un petit peu malmené quand on devait regarder un petit peu les détails du règlement du CG. Mais sache une chose Raymond, c'est que j'ai trouvé ta présidence vraiment magnifique et puis surtout empreinte d'un esprit, je ne dirais pas d'un esprit socialiste, mais d'un esprit constructif. Permettez-moi également de féliciter également évidemment Raymonde, Raymonde avec laquelle cette nouvelle présidence du CG, j'espère qu'on pourra...- non excuse-moi, Raymonde, Odette-Renée SAVIOZ, voilà, c'est mieux – on pourra partager beaucoup d'expériences. Pour revenir à la nomination de la vice-présidence au CG, notre groupe propose Patrick ANTILLE ; Patrick ANTILLE, qui ne le connaît pas ? Marié, papa de trois enfants, il a fait un apprentissage d'ébéniste, il a travaillé également au service des routes nationales et actuellement il est concierge à l'école de commerce et bientôt il déménagera à la nouvelle école de commerce. Au niveau associatif, il est musicien de la fanfare la Fraternité, fourrier dans les sapeurs-pompiers de Sierre, musicien et responsable de la fanfare Les Pyromanes et vice-président de la fondation Sainte-Thérèse de Noës, qui est en pleine effervescence ces jours puisqu'effectivement, tout le monde le sait, nous sommes en train de refaire cette église Sainte-Thérèse de Noës, donc les appels d'offres suivront, voilà. Donc au niveau politique, Patrick est actif depuis la troisième législature, il a été membre de la commission édilité et membre du bureau depuis 2012. Voilà, merci de lui faire un accueil des plus chaleureux.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. Y a-t-il d'autres propositions ? Comme le prévoit notre règlement, article 10, alinéa 2, si un seul candidat est proposé pour repourvoir un siège, il est élu tacitement. **M. Patrick ANTILLE est élu vice-président du CG.** (*Applaudissements*). Au nom du bureau et du CG, je te félicite pour ta nouvelle fonction. Je te passe la parole.

Patrick ANTILLE

Chers collègues et membres de l'exécutif, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez et c'est avec plaisir que j'accepte le mandat de vice-président du CG. Permettez-moi par la même occasion de féliciter Odette-Renée SAVIOZ pour son élection à la présidence. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche et qu'elle peut compter sur mon appui tout au long de cette année présidentielle. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne séance. Merci.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME

Odette-Renée SAVIOZ

Point 4, élection d'un membre à la commission d'édilité et d'urbanisme. Suite à la démission de M. Silvio CALDELARI, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre de cette commission. J'attends des propositions. M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe LR a le plaisir de vous proposer M. Laurent GUIDOUX comme membre de la commission d'édilité. CG depuis cette législature, il a récemment présidé, à la plus grande satisfaction, la commission ad hoc Sierre Grand Cru. Et c'est vrai qu'il y connaît quelque chose en matière de vin. Responsable commercial et marketing au domaine du Mont d'Or, il est également passionné de gastronomie. Membre depuis plus de 15 ans de la Jeune Chambre Internationale de Sierre, qu'il a présidée en 2007, il a manifesté son engagement en qualité de bénévole dans de nombreuses manifestations sierroises. On ne le connaît d'ailleurs pas pour faire les choses qu'à moitié, puisqu'il est papa de deux jumeaux de sept ans. Je vous remercie donc de l'accueillir chaleureusement.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. D'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas et selon notre règlement, article 13, **M. Laurent GUIDOUX est élu tacitement**. Au nom du bureau et du CG, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfactions dans cette commission. Je confirme que depuis la mise à jour du règlement du CG les élections se font tacitement si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir. (*Applaudissements*). Je passe la parole à la Municipalité.

François GENOUD

(*Problème de micro*). C'est mieux ? Voilà, excusez-moi. Madame la nouvelle Présidente du CG, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les CG et Mesdames et Messieurs chers-ères collègues du CM, Monsieur le représentant de la presse et chers amis citoyens au fond de la salle qui nous font l'honneur de s'intéresser à nos débats. A mon tour, je voudrais apporter quelques mots de félicitations, mais si vous le permettez, je commencerai par saluer et souhaiter la bienvenue à notre nouveau membre du CM, M. Pierro VIANIN, qui a pris place sur le podium à nos côtés et qui entre officiellement en fonction aujourd'hui. Je lui souhaite beaucoup de satisfactions dans l'exercice des tâches qu'il aura à accomplir avec nous jusqu'à la fin de la législature et je l'assure publiquement de notre soutien et de notre aide. Et dans la foulée, je tiens aussi à adresser des remerciements à notre ex-collègue Jean-Paul SALAMIN qui, comme vous le savez, a présenté sa démission, acceptée par le Conseil d'Etat et qui, pour des raisons de santé, a été contraint de se retirer. Je lui souhaite également un prompt rétablissement et le remercie officiellement au nom de la Ville de Sierre pour les 10 ans qu'il a accomplis au sein de l'Exécutif. Permettez-moi aussi alors de féliciter maintenant Mme Odette-Renée SAVIOZ, nouvelle présidente du CG, pour son engagement ; je l'assure que nous nous réjouissons pour cette année de présidence avec elle. Je félicite aussi Laurent GUIDOUX qui a accepté de compléter la commission éditité et urbanisme et je tiens également à mon tour à adresser des remerciements à Raymond ZUFFEREY, le président sortant, avec lequel il a été très agréable de travailler durant cette année, grâce à sa méthode, grâce à son sérieux et avec la motivation qu'il a montrée pour remplir sa tâche. Mesdames et Messieurs, tout à l'heure la Municipalité présentera donc un dossier d'informations sur l'aménagement du territoire ; cette présentation sera assumée par M. Eddy BENEY, membre du CM, et dans le cadre du traitement du règlement sur les taxis, nous aurons également une intervention de la Municipalité qui sera assumée par Mme Juventa ZENGAFFINEN, responsable du dicastère de la sécurité. Merci de votre attention et à tout à l'heure.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président.

5. REGLEMENT COMMUNAL SUR LE SERVICE DES TAXIS

Odette-Renée SAVIOZ

Nous poursuivons avec le point 5, règlement communal sur le service des taxis. Les documents utiles de la Municipalité étaient incomplets, elle a réagi promptement et rapidement tout est rentré dans l'ordre. Donc vous êtes en possession du message du CM et la proposition du règlement communal sur le service des taxis.

a. Rapport de la commission ad hoc

Odette-Renée SAVIOZ

Point a, rapport de la commission ad hoc. Comme l'autorise l'article 21 de notre règlement, je propose que le rapporteur ne lise que la conclusion du rapport de ladite commission. Je cède la parole à la rapporteuse de la commission, Mme Sandra RENGGLI, pour la lecture des conclusions.

Sandra RENGGLI

Arrivée au terme de son analyse, la commission ad hoc relève la grande qualité du projet de règlement sur le service des taxis qui lui a été soumis par la Municipalité. La présente révision est bien fondée et améliorera la qualité du service ainsi que sa transparence. La commission regrette toutefois l'abandon de l'actuelle obligation d'afficher les tarifs dans les taxis. Ce point

fera l'objet d'une proposition d'amendement lors de la lecture de détail. Il sera également proposé d'afficher les coordonnées de l'autorité de plainte. Au regard des membres de la commission, les tarifs annexés au présent rapport manquent de clarté et méritent d'être retravaillés. La distinction entre les tarifs n'est pas aisée et l'indication qu'il s'agit de tarifs kilométriques fait défaut. De plus, afin d'améliorer la communication, la commission invite la Municipalité d'une part à publier les tarifs sur son site internet et d'autre part à encourager l'introduction de courses à forfait. Le CM a maintenu la possibilité, déjà existante, de définir des cours de formation à l'intention des conducteurs de taxis. La commission a relevé ce point et souhaite qu'il en soit fait régulièrement usage. Le renouvellement des concessions pourrait par exemple être soumis à leur suivi, tout particulièrement pour ce qui est de la qualité de l'accueil. Cela étant, la commission ad hoc invite le CG à accepter l'entrée en matière, à accepter le règlement et à accepter les amendements qui lui sont proposés. Pour conclure, les membres de la commission ad hoc remercient Madame la CM Juventa ZENGAFFINEN pour sa disponibilité ainsi que Monsieur le commissaire Thomas ZIMMERMANN pour les réponses précises données à nos questions. Le rapport a été accepté à l'unanimité de ses membres. Pour la commission ad hoc, le président Yvan RIGOLI, le rapporteur Roger MATTER.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Mme RENGGLI.

b. Entrée en matière

Odette-Renée SAVIOZ
B, entrée en matière. J'ouvre immédiatement les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ
Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers-ères collègues. L'Alliance de Gauche a pris note du message de la Municipalité et lu attentivement le nouveau règlement proposé. Mme BREMBILLA a su répondre à toutes les questions de nos membres lors de notre dernière séance de groupe. Aussi l'AdG accepte l'entrée en matière et soutient les amendements proposés par la commission ad hoc. Elle profite par la même occasion de remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour mener à bien ce règlement.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ
Le groupe DC remercie la commission ad hoc pour son rapport. Notre groupe accueille de manière favorablement ce projet de règlement communal sur le service des taxis. Notre Ville a besoin manifestement d'un règlement qui assure également la desserte permanente sur le territoire communal et qui peut renforcer la desserte également des centres qui deviennent des centres importants ; je pense notamment à Techno-Pôle, à Daval. C'est... Notre groupe entre donc en matière sur ce nouveau règlement.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. CALOZ. M. MATTER.

Roger MATTER
Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la commission et de ses conclusions. La question de la formation des conducteurs de taxis est en particulier venue sur la table de nos discussions, notamment pour ce qui est de la qualité de l'accueil. Pour le reste, nous saluons l'effort de clarification entrepris par la Municipalité. Le nouveau règlement facilitera l'ouverture du marché et permettra d'améliorer le fonctionnement du service. Le groupe radical accepte l'entrée en matière et invite le CG à accepter le nouveau règlement avec les amendements proposés par la commission.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. MATTER.

Odette-Renée SAVIOZ

J'ouvre la discussion. Pas d'intervention ? La Municipalité peut-être ?

Juventa ZENGAFFINEN

Madame la présidente du CG, Mesdames et Messieurs les membres du CG, chers collègues. La Municipalité est très contente de pouvoir présenter au CG le nouveau règlement de taxis pour homologation, ceci pour remplacer l'ancien règlement de 2001. Comme ville de plaine entourée de plusieurs stations touristiques, le service des taxis est la première carte de visite pour un touriste arrivant dans notre belle région. Mais aussi la réalisation de la nouvelle zone industrielle de Daval, l'extension de Techno-Pôle, les futures installations comme entre autres à Ecosia, justifient un service des taxis performant. Comme mentionné dans le message du CM au CG, le premier objectif de cette révision est de rendre le service des taxis plus attractif, notamment en améliorant la qualité de ce service. Les principaux changements pour atteindre cet objectif sont la mise en soumission des concessions A tous les 3 ans et la limitation d'une concession à un seul véhicule. En même temps, la Municipalité invite les exploitants des taxis à définir des zones de forfait. Le présent règlement s'appuie sur le règlement de taxis de la Ville de Nyon. Il a été préavisé favorablement par divers services cantonaux et par l'association des taxis sierrois. Il servira à son tour comme base pour d'autres villes souhaitant se doter d'un tel règlement. Comme responsable politique du dicastère concerné j'aimerais remercier et féliciter la commission ad hoc sous son président Yvan RIGOLI pour la qualité de son rapport. Concernant l'amendement proposé de l'article 24, la Municipalité souhaite préciser que le présent règlement ne renonce pas à l'obligation d'afficher lisiblement les tarifs dans le taxi comme mentionné dans le rapport de la commission ad hoc. Dans l'ancien règlement, il était stipulé, à l'article 28 3) que "les tarifs appliqués devront être affichés lisiblement dans le taxi; ils ne doivent contenir aucun élément susceptible d'induire le public en erreur". Cet article a été remplacé, dans le nouveau règlement, par l'article 26 qui stipule que "les tarifs doivent être portés à la connaissance du public, conformément aux dispositions légales en la matière". Au niveau des contestations le nouveau règlement stipule à l'article 30 "s'il y a contestation sur le prix d'une course, le conducteur doit conduire son client au poste de la police municipale où les déclarations des parties sont enregistrées et les identités clairement établies ". Pour ces raisons la Municipalité vous propose de refuser l'amendement de l'article 24. La Municipalité propose au CG l'entrée en matière et l'acceptation du présent règlement. Merci de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme ZENGAFFINEN.

Odette-Renée SAVIOZ

Alors nous allons passer au vote. Je rappelle aux CG d'exprimer clairement leur vote, afin de permettre de bien comptabiliser et aux scrutatrices et scrutateurs d'élever la voix et de vous rapprocher du bureau pour nous énoncer les chiffres. C'est nommément que je vous demanderai les résultats, en commençant d'abord à droite, puis vers la gauche. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Que les CG qui acceptent l'entrée en matière s'expriment par main levée, s'il vous plaît. Mme ZUFFEREY. M. STEINEGGER. M. GANON. Que les CG qui refusent l'entrée en matière s'expriment par main levée. Des abstentions ? **A l'unanimité, l'entrée en matière est acceptée.**

c. Discussion générale

Odette-Renée SAVIOZ

Point c, discussion générale. Pour la discussion générale, nous vous proposons, selon l'article 26 du règlement du CG, de passer chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Y a-t-il des interventions dans le plénum ? Si ce n'est pas le cas, nous allons commencer. Chapitre I, dispositions générales, articles de 1 à 5, y a-t-il des intervenants ? Chapitre II, stationnement et circulation, articles de 6 à 10, y a-t-il des questions ? Chapitre III, conducteurs, articles 15 à 22, y a-t-il des intervenants ? Chapitre V, véhicules, articles de 23 à 25, y a-t-il des intervenants ? Mme RENGGLI.

Sandra RENGGLI

Par souci de transparence, il est souhaitable que les... Pardon, article 24, par souci de transparence, il est souhaitable que les tarifs, ainsi que les coordonnées de l'autorité de contestation soient affichés dans les taxis. La commission invite le CG à amender l'article 24 dans les termes suivants : **article 24, signe distinctif et compteur à taxes, alinéa 1, chaque voiture doit être équipée, lettre d, du tarif en vigueur, affiché lisiblement, lettre e, des coordonnées de l'autorité (art. 30 al. 1) pour toute contestation et/ou réclamation, affichées lisiblement.**

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme RENGGLI. Nous allons voter la modification. Les CG qui... Pardon, M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers collègues. Je viens de consulter le président de la commission ad hoc et nous vous proposons une brève, très brève interruption de séance pour que les membres de la commission puissent discuter entre eux de l'intervention de Mme Juventa ZENGAFFINEN concernant le rejet de cet éventuel amendement.

Odette-Renée SAVIOZ

Trois minutes d'interruption alors.

(Brève interruption de séance).

Odette-Renée SAVIOZ

Voilà. M. RIGOLI.

Yvan RIGOLI

Madame la Présidente, Messieurs Mesdames du bureau, Messieurs les CM, chers collègues. Après consultation dans le groupe et la commission ad hoc, nous vous proposons de maintenir les amendements proposés par la commission. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. RIGOLI. D'autres interventions ? Alors nous allons procéder au vote pour la modification telle que présentée. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent la modification de l'article 24 telle que présentée sont priés de lever la main. M. STEINEGGER. M. GANON, merci. Les CG qui refusent la modification de l'article 24 telle que présenté sont priés de lever la main. M. GANON. Ceux qui s'abstiennent ? **La modification est acceptée par 39 oui, est rejetée par 3 non et 2 abstentions.** Nous continuons avec le chapitre VI, tarifs et taxes, articles de 26 à 30. Y a-t-il des intervenants ? Mme RENGGLI.

Sandra RENGGLI

Les dispositions de l'article 30, alinéas 4 et 5 concernent les tarifs, tarifs extraordinaires et indexation. Pour respecter la systématique du texte, il convient de les intégrer à l'article 26. Pour ce qui est des contestations, la commission propose d'institutionnaliser la police municipale comme autorité de plainte. **Article 26, tarifs, le Conseil municipal fixe les taxes appliquées en cas d'autorisations extraordinaires octroyées en application de l'article 15. Une indexation à l'indice du coût de la vie reste réservée. Le Conseil municipal fixe les émoluments relatifs à l'établissement des documents de contrôles nécessaires aux véhicules et conducteurs. Les frais relatifs à l'installation et à l'utilisation des téléphones officiels mis en place sur le domaine public sont répartis à parts égales entre tous les titulaires d'autorisations A.**

Article 30, contestations, la Police municipale reçoit les contestations à l'encontre du service des taxis. Les deux derniers paragraphes sont supprimés.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme RENGGLI. Y a-t-il d'autres interventions ? Puisque ce n'est pas le cas, nous allons voter sur l'article 26 modifié. Je demande aux scrutateurs et scrutatrices de se tenir prêts. Les CG qui acceptent la modification de l'article 26 tel que présenté sont priés de lever la main. Les CG qui refusent la modification de l'article 26 tel que présenté sont priés de lever la main.

M. STENEGGER. M. GANON. Des abstentions ? **La modification est acceptée par 42 oui, elle est rejetée par 4 non et 1 abstention.**

Concernant l'amendement de l'article 30, nous allons voter. Je vous prie de vous tenir prêts. Les CG qui acceptent la modification de l'article 30 tel que présenté sont priés de lever la main.

M. GANON, M. GANON, merci. Les CG qui refusent la modification de l'article 30 tel que présenté sont priés de lever la main. M. GANON. **La modification est acceptée par 46 oui et 1 abstention.** Ah, je n'ai pas demandé, merci, merci, Monsieur...

Je continue, le chapitre VII, sanctions, articles 31 et 32. Y a-t-il des intervenants ? Chapitre VIII, dispositions légales, y a-t-il des intervenants ?

d. Votation finale

Odette-Renée SAVIOZ

Puisque tel n'est plus le cas, nous allons passer au point d de l'ordre du jour, votation finale. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Conformément à la loi sur le régime communal et au règlement du CG, les CG qui acceptent le règlement communal concernant le service de taxis tel que présenté et modifié par la commission sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. GANON. Ceux qui refusent le règlement communal tel que présenté et modifié par la commission sont priés de lever la main. Des abstentions ? **Le règlement est accepté à l'unanimité.**

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point 6, informations de la Municipalité sur l'aménagement du territoire. Je passe la parole à la Municipalité.

Eddy BENEY

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du CG, chers collègues. C'est avec plaisir qu'en tant que vice-président de la commission d'aménagement du territoire je porte à votre connaissance l'état de l'aménagement du territoire en ville de Sierre et c'est comme vice-président puisque le président sortant de la commission a quitté le CM, il s'agissait de Jean-Paul SALAMIN. Avec les membres du service, nous avons préparé 66 pages, si je m'arrête une minute par page et si vous avez chaque deux pages une question, nous sommes encore ici à minuit pour parler d'aménagement du territoire ; or, je pense que ce soir nous voulons bien sûr dégager du temps pour aller fêter, à la fois, la nouvelle présidente du CG ainsi que le président sortant. Durant cette petite demi-heure, je pense, j'aimerais atteindre trois objectifs, c'est bien sûr vous présenter la situation actuelle de l'aménagement du territoire en ville de Sierre, essayer dans un deuxième temps de répondre aux questions qui ont émergé du postulat déposé par l'Alliance de Gauche et, dans un troisième temps, vous présenter les outils que nous avons à disposition ainsi que de nombreux exemples ; sur certains, je passerai relativement rapidement puisque certaines pages vous seront connues puisqu'elles ont été publiées soit dans le document concernant le plan-directeur du centre-ville, soit ont été abordées lors de décisions que nous avons prises, que vous aviez prises ici au CG, je pense particulièrement par exemple au plan d'aménagement de Plantassage ouest. Le programme est relativement copieux, dans un premier temps les lois concernant l'aménagement du territoire, la loi d'aménagement du territoire qui a été revisitée puisque le peuple suisse a accepté cette nouvelle loi sur l'aménagement du territoire il y a deux ans, le projet d'agglomération du Valais central, sur lequel on s'est... pour lequel on a eu une présentation il y a deux jours à Sion, un projet très important également en lien avec l'aménagement du territoire, les fameuses SDA qui reviennent régulièrement sur le tapis, quelques statistiques, le PAZ et le RCCZ, les outils que nous avons à disposition pour faire avancer l'aménagement du territoire en ville de Sierre, les études qui sont en cours et un mot de conclusion. *(Il présente et commente les informations de la Municipalité sur l'aménagement du territoire)*. Voilà, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention, j'espère ne pas avoir été trop long. Je reste volontiers à votre disposition pour quelques questions, je me permets de vous rappeler que fait également partie de la commission d'aménagement du territoire le président de la Ville, donc si vous avez des questions sur des dossiers antérieurs à 2002, 2000, voire même un peu plus loin, je pense que le président sera aussi disponible pour vous répondre aux questions. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. BENEY pour ces explications. Est-ce que par hasard il y aurait des questions ?
M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Oui, merci pour cette présentation de l'aménagement du territoire. Moi, j'ai une question à la Municipalité : c'est par rapport à cette fameuse zone de dépôt de matériaux qui est en train de se discuter entre la Commune, entre le Canton ; c'est une zone de dépôt de matériaux, pour votre information, qui fera environ 80'000 m². La zone de Daval, c'est 200'000 m² de zone industrielle et il y a des grandes discussions pour que cette zone de dépôts de matériaux se fasse entre la gravière de Noës et de manière confine à la zone de Daval. Alors ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité peut nous donner des informations sur l'état d'avancement de ce projet de zone de dépôt de matériaux ? Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. La Municipalité veut-elle répondre ?

Eddy BENEY

Voilà, c'est intéressant la question de Steves CALOZ puisque que c'est la même question qu'a posée le président de la Ville lors de la présentation de l'Agglo à Sion à Châteauneuf/Conthey, je pense qu'il sera tout à fait à l'aise pour nous donner une réponse.

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, très volontiers. C'est une question qui est effectivement d'actualité, c'est le moins que l'on puisse dire, en précisant que c'est un problème, si ce n'est cantonal, en tout cas un problème régional et voire d'Agglomération – on pourrait le dire ainsi – parce qu'il se trouve qu'aujourd'hui les entreprises concernées sont confrontées à la difficulté de voir une multitude de petites zones ou de parcelles qui sont dévolues sans cohérence et sans coordination au traitement des matériaux, traitement auquel justement les entreprises et les maîtres d'ouvrage sont astreints. C'est la raison pour laquelle il y a un groupe de travail sur le plan cantonal qui travaille à ça et qui cherche des solutions. Un projet privé a effectivement été annoncé à la Ville de Sierre pour un préavis, pour une première approche. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur cette question, elle ne l'a pas encore validée et nous sommes en train de travailler avec différentes commissions, différentes institutions, pour obtenir un maximum de préavis avant de prendre une décision. Ces préavis, sans entrer dans le secret des dieux, sont pour l'instant plutôt négatifs. Néanmoins, il faut admettre que c'est un vrai problème et qu'une solution devra être trouvée, si ce n'est sur ce territoire projeté par ces entrepreneurs privés, ça sera peut-être sur le territoire sierrois, voire de la région. Nous sommes, pour l'instant, toujours en discussion avec le Canton, avec les entrepreneurs qui sont concernés et il n'est pas prévu dans les semaines qui viennent de valider un tel projet et de le proposer à l'enquête publique, mais il faudra avancer avec cette question et pour l'heure nous ne pouvons pas donner plus d'informations. Mais si je peux compléter encore, sachez que nous sommes particulièrement sensibles à toute la problématique que pose une zone pareille de traitement des matériaux, même si aujourd'hui avec les moyens modernes de le faire, et bien, on peut réduire énormément les nuisances qui étaient connues jusqu'à maintenant, surtout quand il s'agit de petites zones mal équipées, non coordonnées ; néanmoins, la proximité de la zone de Daval, zone industrielle de Daval, fait problème. La problématique aussi, des... comment on appelle ça déjà... l'important travail qui a été fait pour la plaine du Rhône et le cœur agricole, voilà le cœur agricole, c'est le mot que je cherchais, rendent naturellement la localisation d'une zone de matériaux très délicate. Je répète, il n'en demeure pas moins qu'une solution devra être trouvée parce que la situation actuelle n'est pas bonne et n'est pas acceptable, ni pour l'environnement, ni pour ceux qui doivent travailler à l'élimination de ces déchets.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. J'aurais une question pour M. BENEY. Lorsque vous faites des densifications sur la ville, est-ce qu'une étude d'impact est

faite en parallèle pour voir l'impact que cela a sur les différentes structures... les écoles, la mobilité et tout ça ?

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Mme EVEQUOZ.

Eddy BENEY

Voilà, par exemple lorsque nous avons développé le projet à Granges, nous avons bien sûr porté la réflexion sur l'accessibilité à l'école, sur la zone de dépose, nous nous sommes posé la question de savoir quel est l'impact du développement de Granges, la construction de nouvelles habitations... quel est l'impact sur l'évolution de la population : est-ce qu'il y aura davantage d'enfants, beaucoup d'enfants, est-ce qu'il faut prévoir des salles de classes supplémentaires. Donc lorsque cela est nécessaire et lorsqu'on apprécie à l'avance l'impact sur l'environnement on fait cette analyse, mais en général on ne densifie pas, donc les zones sont fixes et on s'appuie sur les densités précisées dans ces zones, suite à la réflexion qui avait amené à la réalisation du plan de zone de (19)98.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. BENEY.

7. POSTULAT DE L'ADG DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Odette-Renée SAVIOZ

Y a-t-il d'autres interventions ? Puisque ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour, postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors Madame la Présidente, je demande une interruption de séance pour que l'on puisse discuter au sein de notre groupe par rapport à la présentation qui a été faite.

Odette-Renée SAVIOZ
180 secondes accordées.

(Courte interruption de séance).

Odette-Renée SAVIOZ

Je vous prie de bien vouloir reprendre vos places s'il vous plaît pour qu'on puisse continuer le plénum. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. Alors l'Alliance de Gauche, après réflexion, retire le postulat... a décidé à la majorité de retirer le postulat. Mais nous sommes toujours là pour garder un œil aigu sur l'aménagement du territoire et si jamais, et bien, on remettra l'ouvrage sur le métier.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme EVEQUOZ. Donc je déduis par le retrait du postulat que vous avez eu les réponses que vous attendiez.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point 8, informations de la Municipalité. Monsieur le Président.

François GENOUD

Merci beaucoup. Je tiens ici à remercier les représentants de l'Alliance de Gauche pour avoir, je crois, raisonnablement remis peut-être à plus tard en tout cas cette intention de solliciter un plan directeur sur l'aménagement du territoire à la suite de la présentation que nous avons faite et là

je tiens aussi à remercier Eddy BENEY pour sa présentation et pour les commentaires qu'il nous a apportés. Mesdames, Messieurs, les informations que la Municipalité souhaite vous apporter à l'occasion de ce plénum portent sur 3 points et le premier ce sera à propos des Floralies 2015.

Floralies 2015

Le comité des Floralies a décidé de moderniser le concept des Floralies, d'une part en les ramenant au centre-ville et d'autre part en les prolongeant sous la forme de décoration florale plus développée du centre-ville. La saison la plus favorable pour ce nouveau concept se trouve être évidemment le mois de juin qui coïncide avec la floraison; c'est un respect de la nature qui paraît évident. Mais c'est aussi la raison pour laquelle la mise en application de ce projet nécessite une anticipation plus importante que pour les éditions précédentes où l'événement avait lieu au mois d'octobre. Il faut rajouter à cela la problématique du départ du chef jardinier et de son remplacement qui est actuellement en cours. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de ces paramètres, les organisateurs ainsi que le CM sont rapidement arrivés à la conclusion qu'il est illusoire de vouloir mettre sur pied un tel événement en 2015, donc en juin 2015 prochain, parce que le délai est trop court et par conséquent, les Floralies n'auront pas lieu cette année mais sont repoussées à une date ultérieure.

Cérémonie commémorative pour l'accident du car belge du 13 mars 2012

Trois ans après l'accident de car du 13 mars 2012, la ville de Sierre souhaite honorer la mémoire des victimes décédées dans les tragiques circonstances que vous connaissez. Un monument sera érigé sur le site du lac de Géronde à l'espace Auguste Piccard, un emplacement qui se veut idéal comme lieu de recueillement et de mémoire. Une cérémonie commémorative et d'inauguration de ce monument auront lieu le 13 mars prochain, c'est un vendredi, à 16h00 à l'espace Auguste Piccard. Les CG sont évidemment invités à prendre part à cette cérémonie inaugurale qui sera également ouverte au public. Nous ferons très prochainement un communiqué à la presse et à la population dans ce sens. Sachez d'ores et déjà que les plus hautes autorités de Belgique et de Suisse sont annoncées pour cet événement que nous aurions volontiers souhaité plus discret et que c'est la raison pour laquelle toute une série de mesures de sécurité vont devoir être prises.

Attribution des dicastères à la suite du départ de notre collègue CM Jean-Paul SALAMIN

Et enfin, le troisième sujet, peut-être le plus attendu, l'attribution des dicastères à la suite du départ de notre collègue CM Jean-Paul SALAMIN. L'arrivée de Pierre-Alain VIANIN a suscité quelques questions au sein de l'Exécutif et finalement le CM a procédé hier soir à une nouvelle attribution des dicastères. Il en ressort ce qui suit :

- M. Pierre-Alain VIANIN présidera dorénavant le dicastère de l'éducation qui était jusqu'ici du ressort de M. Eddy BENEY.
- Et M. Eddy BENEY – sans doute sans surprise après la présentation qu'il nous a faite tout à l'heure – présidera dorénavant le dicastère de l'aménagement du territoire laissé lui vacant par le départ de Jean-Paul SALAMIN.

Je réitère à Pierre-Alain en particulier, mais aux deux personnes, mes félicitations, je les encourage dans les tâches qui les attendent jusqu'à la fin de la législature et à vous, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD.

9. DIVERS

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point 9 de l'ordre du jour, les divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions je demanderai à la Municipalité si elle veut répondre. Le point 9 est ouvert. M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Madame la Présidente du CG, l'automne dernier le label Fiesta a lancé une campagne : « avec deux verres plus tôt, tu serais peut-être rentré avec Odette ». C'était, on va dire, prématuré mais ça voulait déjà dire que vous alliez prendre soin de nous pour l'année à venir. Donc j'invite les gens, parce que j'ai distribué cette carte aux différents groupes, de vous la remettre avec des signatures en vous souhaitant une bonne année. (*Plusieurs personnes remettent une carte signée à Mme Odette-Renée SAVIOZ*). (*Applaudissements*).

Odette-Renée SAVIOZ

Merci beaucoup pour ce clin d'œil, merci, c'est sympa. Est-ce qu'il y a d'autres questions aux divers ? M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, vous le savez, le public n'a pas le droit de prendre la parole durant les séances du CG. Aussi on m'a remis un petit message que je me fais ici un plaisir de lire : « Longue et tortueuse est la route qui mène au sommet, mais plus belle est la récompense qui aujourd'hui est tienne. Nos cœurs vibrent aux couleurs rouge et jaune à l'unisson en ce jour qui t'appartient et tout au long de cette année. Nous sommes infiniment fières de toi. Tes filles qui t'aiment ». Et j'ai ici une petite surprise également, à savoir un bouquet, vous l'aurez remarqué, aux couleurs de Sierre, enveloppé dans son drapeau valaisan. (*Applaudissements*).

Odette-Renée SAVIOZ

Merci infiniment. Des divers comme ça, je continue. Qui veut la parole ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. Par voie tout à fait « informelle » l'AdG a appris que la Municipalité mettait en vente les granges ou bien le moulin se situant en face du café villageois, au croisement de la route des Longs-Prés et du chemin des Moulins, au bord de la Monderèche. L'information aurait passé dans le bulletin officiel. Voilà nos questions : pourquoi ces granges sont-elles mises en vente ? N'est-ce pas un site sensible faisant partie d'un quartier historique de la ville et si la vente devait se faire, met-elle des conditions claires pour conserver cet espace de valeur, au futur propriétaire ?

Odette-Renée SAVIOZ

Je vous remercie Mme EVEQUOZ. Oui, la prochaine question, est-ce qu'il y a encore des divers ? Si ce n'est plus le cas, M. GENOUD, je vous laisse répondre s'il vous plaît.

François GENOUD

Volontiers, c'est effectif, ça a paru dans le bulletin officiel et c'est une décision du CM qui remonte déjà à de nombreux mois. La décision de mettre en vente cette tranche du patrimoine... sachez qu'à la suite d'une réflexion beaucoup plus générale sur l'ensemble des propriétés de la Ville, il a été fait une analyse pour déceler qu'un certain nombre de parcelles, un certain nombre d'immeubles, ne sont dans le fond pas utiles à la stratégie de la collectivité publique dans les prochaines années et prochaines décennies, raison pour laquelle il a été décidé, dans la mesure du possible, de s'en séparer. Et, vous le savez bien, ça a été le cas par exemple avec l'immeuble de la SIESA à Montana qui a fait l'objet d'une vente plutôt spectaculaire dans l'année 2013, sauf erreur. En l'occurrence, il s'agit effectivement d'un groupe de maisons qui sont inutilisées depuis de nombreuses années, si ce n'est comme dépôt pour du matériel - dont on ignore dans certains cas vraiment à qui il appartient - et comme ces maisons constituent un ensemble de valeur dans un quartier sensible à protéger, nous avons effectivement choisi de les mettre en vente pour que soient réalisés là des logements, de préférence, plutôt que des dépôts inutiles qui peuvent être mis ailleurs que dans des zones d'ensemble de valeur, des logements qui naturellement alors devront être réalisés, transformés en respectant les règles du jeu, les règles du règlement communal des constructions qui sont plutôt sévères, parce qu'il ne sera pas possible de modifier beaucoup les gabarits et l'aspect de ces maisons extérieures, mais par contre il y a dans ce petit groupe de maisons de quoi faire vraisemblablement trois logements et il nous a semblé que c'était quand même plus rationnel et plus, si vous me permettez le terme, intelligent de le faire plutôt que de laisser ces maisons dans le fond se détériorer à force de ne pas être utilisées.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. Puisqu'il n'y a plus d'intervention dans les divers, je vais me déplacer au pupitre pour mon discours de présidence. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames les CM, Mesdames les CG, Messieurs les CM, Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs. 203-2015 : une première en Valais, la majorité féminine au bureau du CG de Sierre. Par cette entrée en matière, je désire rendre un hommage aux présidentes des plénums antérieurs. En 1995, Mme Marie-Claire TABIN fut la première femme présidente du plénum. Lors d'une rencontre en novembre dernier, Marie-Claire m'avait donné un conseil tout en sourire : prévois l'imprévu. La maladie l'a emportée le 15 janvier dernier. Je vous prie de bien vouloir vous lever, afin de lui rendre l'honneur et le respect du plénum. (*Les membres de l'assemblée se lèvent*). Je vous remercie. En 2001, Mme Monique GLASSIER fut première citoyenne de Sierre. Son expérience a été une belle découverte selon ses dires. En 2013, ce fut au tour de Mme Raymonde PONT THUILLARD de reprendre au pied levé la présidence du plénum. Raymonde a vécu des séances chargées et compliquées, mais elle a su faire face avec de belles qualités et les connaissances du terrain, elle qui est notre secrétaire indispensable au bureau. Oser monter à la table du bureau, c'est risquer la présidence. Et risquer, c'est assumer ses choix. 2015 est arrivé, ce soir j'ai reçu votre aval pour présider les débats dans un esprit démocratique entre l'Exécutif et le Législatif. Entrer au bureau du CG est le début d'un défi. J'accepte d'aller jusqu'au bout de mon acte citoyen, de servir ma Commune, de défendre le souci des Sierrois, des Noësards et des Grangeards, de faire le lien avec nos autorités qui gouvernent notre cité. Mesdames et Messieurs du CM, vous constituez le rouage primordial au bon fonctionnement politique de la cité. Merci de votre travail. A vous les CG, votre engagement, votre responsabilité, votre compétence, votre tolérance, permettent à notre ville de se transformer, de s'embellir, de s'agrandir. Vous êtes l'autre maillon indispensable et incontournable du bon fonctionnement de la démocratie communale sierroise. Merci d'être là. Cette année 2015, nous aurons l'occasion de faire briller notre soleil de Sierre dans tout le canton. Et oui, le Valais a 200 ans sur sa carte d'identité confédérale. Soyons festifs, créatifs, marquons l'histoire de notre empreinte et de notre identité. Il y a le soleil de Sierre, voici les 13 étoiles, 2 astres inséparables. Je dépose ce drapeau, signe de mon amour pour ce beau Valais. Je suis Valais ! (*Mme Odette-Renée SAVIOZ décore le pupitre avec un drapeau valaisan*). Un clin d'œil à toute ma famille présente, à mes amis fidèles. Merci d'être là. En guise de conclusion, je désire, par mes racines anniviardes, vous offrir le traditionnel pain de seigle et fromage, rituel lorsque les gens de la vallée se rencontrent. Le vin d'honneur est offert par la Municipalité que je remercie. Je remonte sur le perchoir, afin de clore de manière officielle cette séance. Je vous remercie de votre confiance et de votre attention. (*Applaudissements*). Arrivée au terme du premier plénum 2015, je vous remercie pour le bon déroulement de cette séance et la qualité des débats. **Les prochaines séances seront fixées au 10 juin pour les comptes et 16 décembre pour le budget.** Je vous souhaite une excellente soirée et vous invite à partager l'apéritif pour trinquer à ma nouvelle fonction. Le public présent est bien sûr invité. La séance est close. (*Applaudissements*).

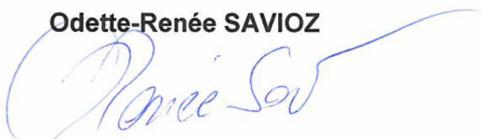
Fin de la séance : 19h50.

Conseil général de Sierre

La présidente :

La secrétaire :

Odette-Renée SAVIOZ



Raymonde PONT THUILLARD



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable